

Les 12 travaux du ministre Barrette : relever les défis de la réorganisation par la solidarité

Montréal, 17 avril 2016 – Le Regroupement provincial des comités des usagers (RPCU), le principal porte-parole des usagers du réseau québécois de la santé et des services sociaux, fait aujourd'hui le point sur les défis qui attendent le gouvernement dans la deuxième année de la réorganisation entamée par son ministre de la Santé et des Services sociaux, D^r Gaétan Barrette.

« La première année de la réorganisation du réseau était une année de transition et d'ajustements. Dans ce contexte, il n'est donc pas étonnant d'entendre de nombreux intervenants émettre certaines réserves légitimes en soulevant une multitude de situations difficiles ou préoccupantes. Cela dit, pour que la réorganisation atteigne les résultats que nous souhaitons tous, il est essentiel de faire front commun et de ne pas nous laisser distraire des grands objectifs de cette réorganisation. En ce sens, nous appelons tous les intervenants du réseau à la solidarité derrière les véritables priorités que sont l'accessibilité et la qualité des soins et des services », lance M. Pierre Blain, directeur général du RPCU.

Afin d'atteindre ces objectifs prioritaires, le RPCU identifie les 12 défis suivants pour la 2^e année de la réorganisation du réseau de la santé et des services sociaux :

1. mettre en place le financement axé sur l'utilisateur afin d'améliorer l'équité et l'efficacité de la prestation de services par le réseau;
2. améliorer considérablement l'accès en temps opportun à un médecin de famille, notamment par des supercliniques, et atteindre, dès 2017, le taux de 85 % des Québécois inscrits à un groupe de médecine familiale (GMF);
3. maximiser la contribution de l'ensemble des professionnels de la santé, entre autres par le financement de cliniques supervisées par des infirmières praticiennes spécialisées;
4. mettre en place des incitatifs financiers menant les établissements du réseau à réaliser des investissements massifs dans les soins à domicile;
5. s'assurer de la qualité des services et des soins, mais également de l'accompagnement aux usagers, dans tous les CHSLD et les centres jeunesse du Québec;
6. procéder aux investissements nécessaires pour développer et entretenir adéquatement les infrastructures du réseau, en particulier les CHSLD;
7. s'assurer de développer l'offre de service en soins palliatifs afin que toutes les régions et sous-régions du Québec soient desservies adéquatement;
8. s'assurer du maintien d'une organisation consultative nationale indépendante du gouvernement permettant d'évaluer la réponse du gouvernement aux besoins des usagers;
9. réaliser une étude nationale permettant d'identifier les économies potentielles découlant de gestes gouvernementaux visant la prévention en santé physique et mentale;

10. réaliser des économies dans l'application des principes de la réorganisation au régime de traitement et d'accompagnement des plaintes;
11. simplifier l'accès aux services par l'intégration de ces derniers, selon la perspective de l'utilisateur, et en développant la gestion par programmes;
12. assumer un leadership clair afin d'obtenir du gouvernement fédéral le financement requis pour répondre aux besoins de la population du Québec en matière de santé et services sociaux.

« Ces défis prioritaires sont, en quelque sorte, les 12 travaux du ministre Barrette pour la prochaine année. Néanmoins, nous tenons à rappeler que tous les acteurs du réseau, y compris les comités des usagers et de résidents, ont une responsabilité importante à assumer afin que la réorganisation atteigne les résultats souhaités en termes d'accessibilité et de qualité des soins et des services. C'est uniquement par cette solidarité que nous pourrons faire en sorte que les usagers soient, véritablement, la raison d'être des services », conclut M. Claude Ménard, président du RPCU.

À propos du RPCU

Le Regroupement provincial des comités des usagers (RPCU) défend les droits des usagers et est le porte-parole des 600 comités des usagers et de résidents des établissements de santé et de services sociaux du Québec. La mission des comités des usagers et de résidents est de défendre les droits des usagers et de travailler à améliorer la qualité des services offerts aux usagers du réseau de la santé et des services sociaux. Le RPCU défend également les droits des personnes âgées et des jeunes.